

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** **EPOLIT 612**
- **Emploi de la substance/de la préparation** *Nettoyant multi-usage*
- **Producteur/fournisseur :** CEFORA SARL
Z.A.C. En Prêle
01480 Savigneux
Tel.: 04.74.08.47.03 Fax.: 04.74.00.89.68
- **Service chargé des renseignements :** voir le chapitre 16
- **Renseignements en cas d'urgence :** Tel. : 04.74.08.47.03 e-mail : contact@cefora.fr

2 Identification des dangers

- Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits dans le local.
Risque d'effets irritants pour les yeux.

3 Composition / informations sur les composants

- Caractérisation chimique

➤ Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 497-19-8 INDEX : 011-005-00-2 CE : 207-838-8	Carbonate de Sodium Xi ; R 36	2.5 <= x% <10
CAS : 584-08-7 INDEX : IS003 CE : 209-529-3	Carbonate de Potassium Xi ; R 36/37/38	0 <= x% <2.5
CAS : 126-92-1 INDEX : TA005	Ethyl Hexyl Sulfate de Sodium Xi; R38, R41	0 <= x% <2.5
INDEX : TA047	Alcool Ethoxyle C10 5OE Xi ; R41	0 <= x% <2.5

- **Substances dangereuses représentatives:**
(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait pur à 100%).
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.
- **Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**
Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.
- **Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**
Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.
- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

4 Premiers secours

- **Indications générales :** D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- **après contact avec les yeux :** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un Ophthalmologiste, en lui montrant l'étiquette.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
Consulter un médecin si une irritation apparaît et lui montrer l'étiquette ou la FDS.

- **après ingestion :** En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir, mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette ou la FDS au médecin.
- **Indications destinées au médecin :** Formule déclarée au centre antipoison de Nancy.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Non concerné.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Avant toute intervention mettre vos E.P.I. : Equipement de Protection Individuelle (masque, gants, lunettes de sécurité) voir paragraphe 8.
- **Les précautions individuelles :** Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :** Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- **Méthodes de nettoyage/ récupération :** Récupérer le produit avec un absorbant inerte.
Après récupération du produit, laver la zone souillée à grande eau

7 Manipulation et stockage

- Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.
- **Manipulation :** Respecter le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf autorisation écrite du producteur.
- **Prévention des incendies :** Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- **Équipements et procédures recommandés :** Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Éviter le contact du produit avec les yeux.
- **Équipements et procédures interdits :** Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
- **Stockage :** Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.
- **Protection des mains :** Type de gants conseillé.
 - Caoutchouc Butyle
 - Latex
- **Protection des yeux :** Éviter le contact avec les yeux.
Porter des lunettes à coques.
Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.
- **Protection de la peau :** Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS – Informations toxicologiques.



9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

Forme : Liquide fluide

Modification d'état

pH de la substance/préparation :	Base faible.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	10.30
Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné
Intervalle de Point Eclair :	Non concerné
Pression de vapeur :	Non concerné
Densité :	> 1
Densité relative :	1.13
Hydrosolubilité :	Soluble
Point/intervalle de fusion :	Non concerné
Température d'auto-inflammation :	Non concerné
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé

10 Stabilité et réactivité

- La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.
- **Conditions à éviter :** Ne pas mélanger avec d'autres produits sans autorisation écrite du producteur.
- **Matières à éviter :** Acides

11 Informations toxicologiques

- Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'œil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

12 Informations écologiques

- Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
- **Persistance et dégradabilité :** Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergent.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
- **Déchets :** Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

- **Emballages souillés :** Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
- **Dispositions locales :** La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux.

16 05 08	Produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut. Après utilisation, le code déchet devient : 0706XX (FFDU des détergents, désinfectants et cosmétiques)
----------	--

14 Informations relatives au transport

- Exempté du classement de l'étiquetage Transport.
- Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 – IMDG 2006 – ICAO/IATA 2007).

15 Informations réglementaires

- **Classification selon :** La directive dite <Toutes préparations> 1999/45/ CE et ses adaptations. Le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi – Irritant

- **Phrases R :** **R 36** – Irritant pour les yeux.
- **Phrases S :**
 - S 2** – Conserver hors portée des enfants.
 - S 26** – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - S 51** – Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 - S 60** – Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- **Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail :** Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application :
 - Agents chimiques dangereux : Décret N°2003-1254 du 23/12/2003.

16 Autres Informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

- **Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3**
 - R 36 – Irritant pour les yeux.
 - R 36/37/38 – Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 - R 38 – Irritant pour la peau.
 - R 41 – Risque de lésions oculaires graves.
- **Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 – 907/2006) :**
 - Moins de 5% de : agents de surface anioniques
 - Moins de 5% de : agents de surface non ioniques

Historique

Date d'édition 30/06/2010
Date de la précédente édition
Version 1

- **Service établissant la fiche technique :**
CEFORA Sarl
Z.A.C. En Prêle
01480 Savigneux
- **Contact :** Kurt Ramspeck

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESEN TES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ETAPPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESEN TER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECA UTION. MEME SI CERTAINS RISQU ES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux -ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.